Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 avril 2025

(Vidéo) Le professeur Raoult l'assure : « Il n'y a eu aucune perte d'espérance de vie pour la région Sud en 2020 »

Selon le professeur Didier Raoult « pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'observatoire de la santé a mesuré que la Mortalité a été plus faible en 2020 chez les moins de 65 ans. Mais elle a été plus forte chez les plus de 70 ans et encore pour les plus 80 ans. Au total, la balance fait qu'il n'y pas eu d'année de vie perdue par rapport à 2019 parce que lorsque l'on meurt à 20 ans on perd théoriquement 60 ans d'espérance de vie alors que lorsque l'on décède à 85 ans ce n'est pas exactement la même chose. Cela veut dire bien sûr que les personnes âgées sont mortes mais en termes de nombre d'année de vie perdu par la population de la région il n'y a pas d'écart significatif. »

Le point sur la situation actuelle
« Le variant anglais, il n'y a que cela en ce moment, est plutôt moins sévère que le variant 4 issu des élevages de visons et qui a flambé dans toutes l'Europe à l'automne, poursuit le patron de l'Institut hospitalo-universitaire (IHU) Méditerranée-infection. Ce dernier a disparu actuellement et donc notre mortalité depuis le mois de janvier est plutôt plus basse qu'en novembre et décembre dernier (…). Le point essentiel désormais c'est de détecter les sources de variant. Et l'on sait qu'il y a une source considérable de variant dans les élevages de vison et probablement dans chez les visons sauvages. »

Surveiller de très près les élevages d'animaux sensibles
« C'était une maladie des animaux, probablement les chauves-souris, qui est devenue une maladie humaine. Cette pandémie humaine s'est ensuite étendue, à nouveau, à des animaux qui sont dans notre environnement. Et ces animaux, lorsqu'ils sont très nombreux ou font l'objet d'élevage intensif, deviennent un réservoir pour la multiplication de variant » dont certains peuvent être plus dangereux que d'autres. C'est pour cela que le professeur Raoult alerte sur la nécessité de surveiller de très près les élevages d'animaux sensibles.

17 000 personnes traitées
Dans sa nouvelle vidéo, Didier Raoult rappelle que l'IHU a traité plus de 17 000 personnes en ambulatoire : 10 429 personnes en 2020 et près de 6 700 depuis le début de l'année. Parmi les patients de l'an dernier, 8 315 ont été traité à l'hydroxychloroquine et l'azithromycine (5 décès constatés).
Pour lui, « cette association se traduit par une nette différence en terme de taux de survie » qui se constate particulièrement dans les résultats de l'IHU comparés à ceux de la moyenne nationale des patients hospitalisé : 7,9% de taux de mortalité pour l'IHU contre 19% dans l'Hexagone. Avec des écarts très significatifs chez les moins de 70 ans et chez les femmes notamment. « Ceci est l'effet de la prise en charge des patients, cela ne peut pas être autre chose. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 avril 2025

La revanche de l'hydroxychloroquine
« Aujourd'hui, il n'y a rien de plus efficace comme série, insiste le scientifique phocéen. Cependant les pays d'Europe de l'Ouest et les Etats-Unis ont décidé de faire un black-out sur l'hydroxychloroquine. Cela n'empêche pas le reste du monde d'avancer et de continuer à faire des publications qui n'arrêteront pas de s'accumuler avec des dizaines de milliers de personnes inclues. »
Ce dernier rappelle ainsi que les études portant sur le plus grand nombre de malades (22 784 cas en Iran et 5 500 en Arabie Saoudite) « montrent un effet extrêmement significatif de l'hydroxychloroquine sur la mortalité ».

Le retour de la médecine
« Je suis content de voir l'évolution dans ce pays, poursuit-il pour souligner désormais la situation en France. On a commencé, il y a 1 an, en disant qu'il ne fallait pas soigner les malades et qu'il fallait qu'ils restent à la maison en prenant du Doliprane en attendant de s'étouffer. Maintenant, je suis content d'entendre le ministre dire que les malades doivent voir des médecins pour éventuellement leur donner des antibiotiques, qu'il fallait les oxygéner, les anti-coaguler, mesurer leur oxygène. C'est le retour de la médecine. »

CNH INDUSTRIAL

Vaccination Covid-19 : C'est possible dès maintenant avec l'AIST 84 !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 avril 2025

Les médecins et infirmiers de santé au travail sont mobilisés pour vacciner les salariés de 55 ans et plus et peuvent désormais le faire avec le vaccin Janssen. Tous les salariés doivent être informés de cette possibilité pour en profiter ! Relayez l'information dans vos entreprises, auprès de vos adhérents et de votre entourage ! Vous êtes salarié ? Pour prendre rendez-vous, contactez directement votre médecin du travail ou votre centre médical AIST 84 de rattachement.

Maintien des visites médicales

Le suivi de santé des salariés est maintenu et peut-être réalisé soit en présentiel soit par téléconsultation. Certaines visites, non prioritaires, peuvent être reportées en cas de besoin. Pour tout savoir sur les dispositions temporaires, téléchargez la fiche pratique « Report des visites et examens médicaux » !

Prévention des risques, webinaires et actions en milieu de travail

La Covid-19 ne doit pas occulter les autres risques professionnels (RPS risques psychosociaux, TMS troubles musculosquelettiques, bruit, risque chimique…). Les spécialistes de l'AIST continuent à accompagner les entreprises dans la prévention de ces risques, notamment, via l'organisation de webinaires sur des thématiques variées. Ils poursuivent le repérage des risques en entreprise lorsque la situation le permet et conseillent sur les mesures de prévention à mettre en œuvre pour protéger tous les acteurs de l'entreprise.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 avril 2025

Conseils pour l'organisation du télétravail

Le télétravail reste le meilleur rempart contre la propagation du virus. Il est donc primordial que tous les salariés qui peuvent télétravailler le fasse. Mais attention, le télétravail peut avoir des impacts importants (troubles musculosquelettiques, risques psychosociaux…). Pour télétravailler dans de bonnes conditions sur le long terme, il est très important de penser ce mode de travail de manière pratique et organisationnelle. Retrouvez tous nos conseils dans notre boîte à outils spéciale télétravail !

Infos régulières sur les mesures en lien avec l'épidémie

Foire Aux Questions, page spéciale Covid-19, newsletters, mailings, supports de communication, post sur les réseaux sociaux… L'AIST 84 transmet autant que possible les informations utiles pour faire face au virus.

Les pays les plus accros aux sodas

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 avril 2025

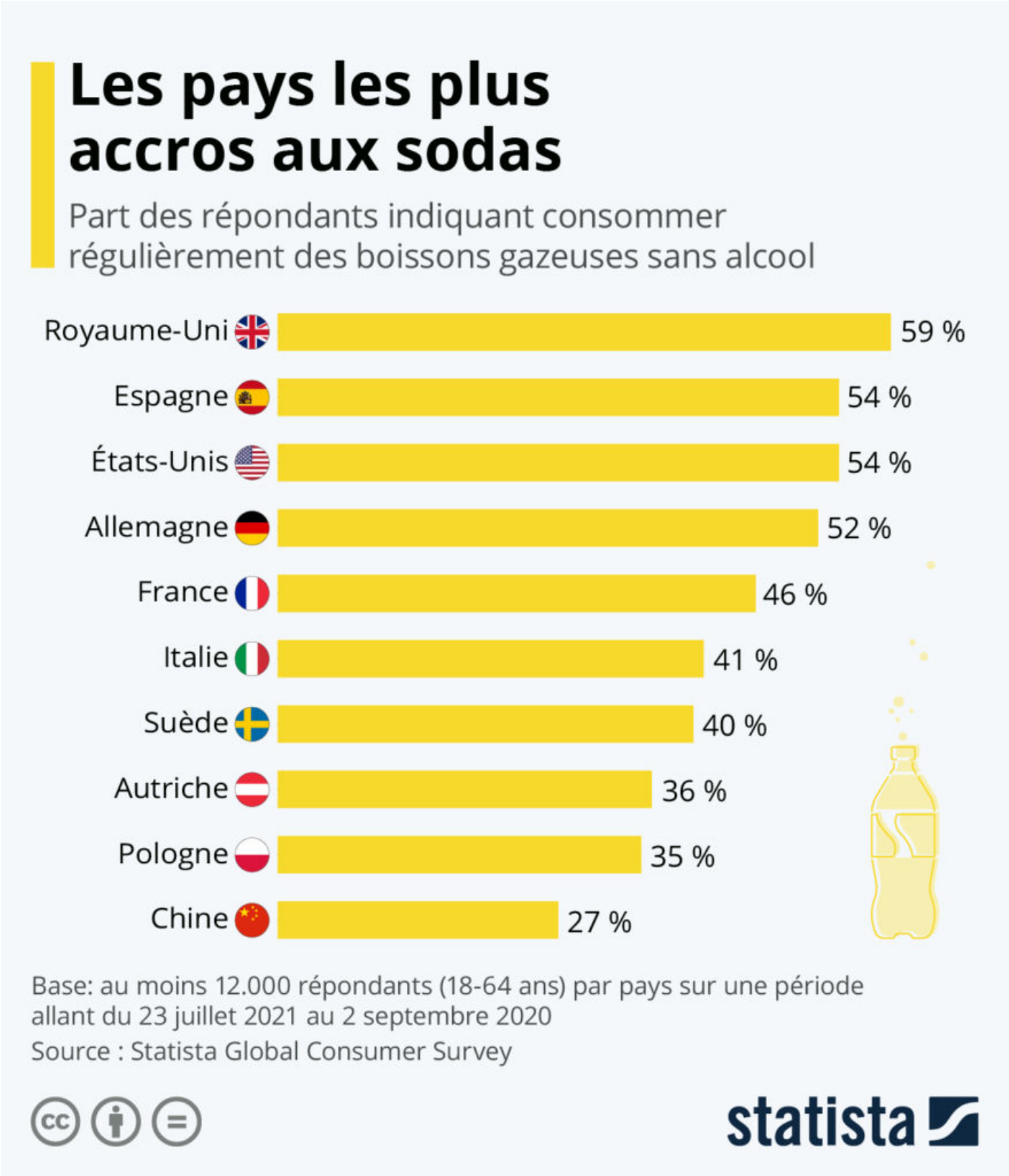

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 avril 2025

La population mondiale se nourrit de toujours plus de sucre. Symptomatique de cette situation, la consommation de sodas sucrés, qui explose dans certains pays.
Comme le met en évidence notre graphique basé sur les données exclusives du Global Consumer Survey de Statista, les boissons rafraîchissantes sans alcool sont particulièrement populaires au Royaume-Uni, en Espagne, aux États-Unis et en Allemagne : la proportion de personnes indiquant consommer régulièrement ce type de boisson y étant particulièrement élevée. En France, elle n'atteint que 46 % alors qu'en Chine, le chiffre est encore plus bas avec seulement 27 % indiquant consommer régulièrement ce genre de boissons.

Les boissons rafraîchissantes sans alcool sont souvent critiquées en raison de leur forte teneur en sucre – une consommation excessive a des effets néfastes sur notre santé et est considérée comme source d'accroissement de maladies telles que l'obésité. À l'état de projet dans de nombreux pays, une taxe soda, est entrée en vigueur en 2012 en France et en 2016 en Belgique, sous forme d'accises.
Cette taxe, ayant pour objectif de réduire l'obésité et d'améliorer la santé, vise la plupart des produits sur le marché des BRSA (boissons rafraîchissantes sans alcool).

.

Claire Jenik pour Statista

Le calendrier de déploiement du 'Vaccinobus' de la Région en Vaucluse

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 avril 2025

Le 'Vaccinobus', dispositif de vaccination itinérant initié par le Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, va sillonner le département afin de vacciner gratuitement les Vauclusiens.

Mis en place en partenariat avec la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs (FNTV) Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse et le Comité départemental des secouristes français Croix-Blanche des Bouches-du-Rhône, ce centre de vaccination mobile spécialement aménagé dans un bus du réseau régional 'Zou' selon les directives de l'ARS (Agence régionales de santé) permet de traiter près d'une quarantaine de personnes par jour.
Il essentiellement destiné à apporter une solution de proximité aux personnes âgées domiciliées dans les communes rurales ou villages éloignés des centres de vaccination.

Assurer un retour à la vie
« Ils fonctionneront dans le respect des trois principes de la stratégie nationale, à savoir une vaccination non obligatoire, gratuite et sécurisée, rappelle Renaud Muselier, président du Conseil régional. Agréés comme centres de vaccination mobiles par les préfectures de département, ils vont ainsi aller au plus près des populations cibles pendant les 6 prochains mois. »
Dans l'immédiat (voir calendrier ci-dessous), ce sont les communes de Jonquières, Sérignan-du-Comtat, Uchaux, Cairanne, Lagarde-Paréol, Séguret, Méthamis, Roussillon, Cabrières-d'Avignon, Piolenc et Visan

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par le 19 avril 2025

qui figure au programme du Vaccinobus.
« Pour mettre en place ce dispositif nous avons établi une programmation par département avec les Préfectures de département et les délégations départementales de l'ARS, en fonction des besoins des territoires et en complémentarité des centres déjà existants. Ensemble, nous faisons tout pour assurer un retour à la vie » insiste Renaud Muselier.

.

Les principales causes de mortalité en France

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 avril 2025

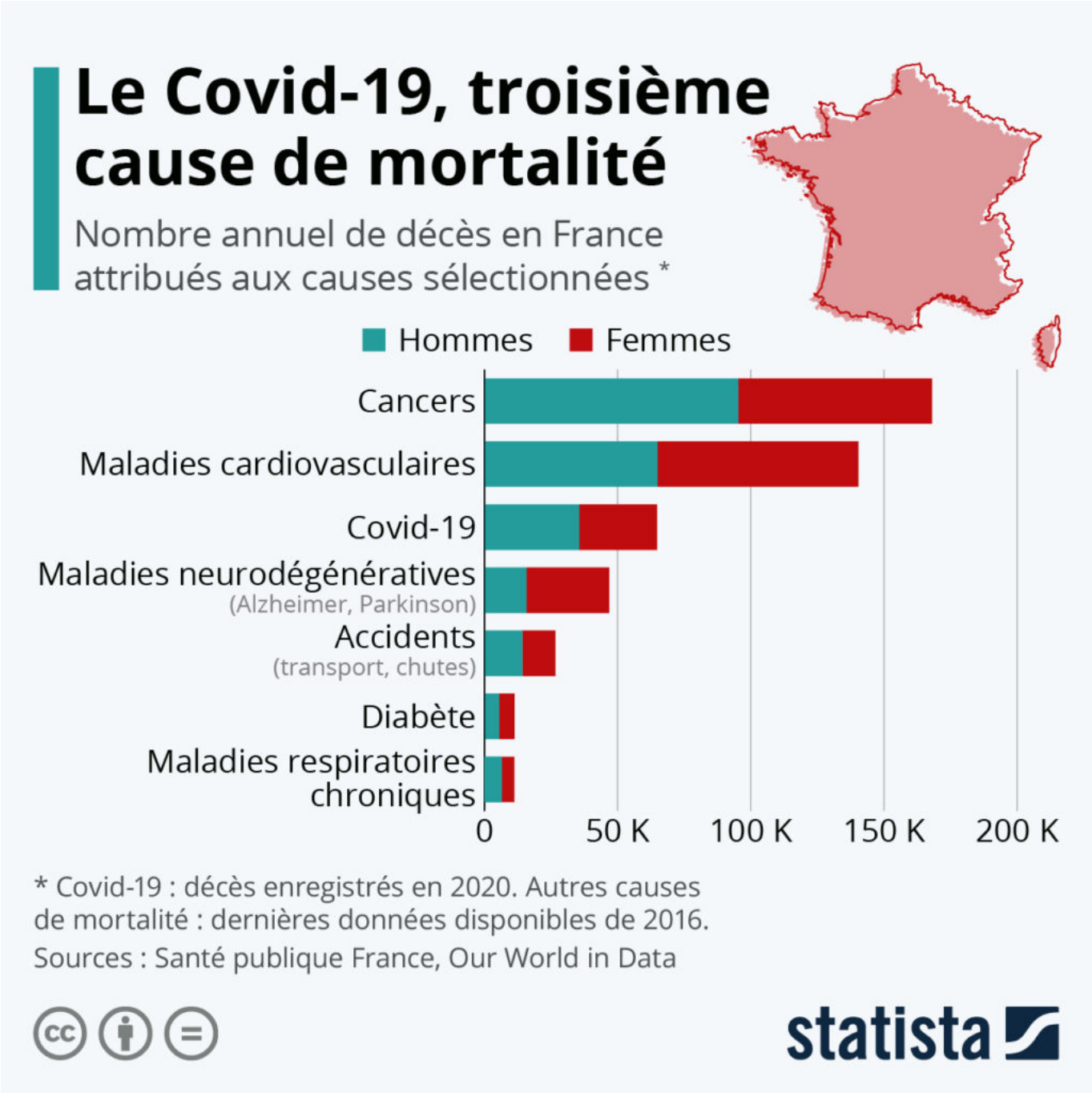

D'après des chiffres communiqués la semaine dernière par les autorités sanitaires américaines, le Covid-19 a été la troisième cause de décès en 2020 aux États-Unis, derrière les maladies cardiovasculaires et les cancers. Et il devrait en être aussi de même en France, comme dans la plupart des pays les plus touchés par la pandémie. Bien que les données officielles de l'année 2020 n'aient pas encore été publiées par les autorités, notre graphique donne un premier aperçu en comparant le nombre

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 avril 2025

de décès liés au Covid-19 avec celui des principales causes de mortalité dans l'Hexagone (derniers chiffres disponibles de 2016).

Avec près de 65 000 décès enregistrés l'année dernière, le coronavirus devrait ainsi se classer au troisième rang des causes de mortalité en France, derrière les cancers (plus de 150 000 décès annuels) et les maladies cardiovasculaires (autour de 140 000). Bien que le risque de formes mortelles de Covid-19 concerne principalement les personnes âgées et/ou atteint d'autres pathologies, cette maladie infectieuse n'en reste pas moins particulièrement meurtrière et met à rude épreuve les systèmes de santé. En comparaison, on estime que d'autres causes majeures de mortalité, comme les maladies neurodégénératives (Alzheimer, Parkinson) et le diabète, sont responsables d'environ 45 000 et 11 000 décès annuels.

.

Tristan Gaudiaut pour Statista

La salle polyvalente de Montfavet va abriter le vaccinodrome vauclusien

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 avril 2025

Le centre de vaccination à grande capacité départemental de Vaucluse ouvrira ses portes vendredi prochain à la salle polyvalente de Montfavet. Situé dans la zone d'Agroparc à Avignon, ce 'vaccinodrome' aura pour objectif de procéder à 6 000 vaccinations, du lundi au samedi, par semaine.
Fruit d'un partenariat entre la Préfecture de Vaucluse, l'ARS, le CTPS, le Département, le SDIS 84, la Fondation Pierre Valdo, la CPAM et la ville d'Avignon, le centre de Montfavet sera organisé autour de trois zones distinctes : une première zone d'accueil ou les agents vérifieront la conformité des rendez-vous, une deuxième zone d'attente afin de s'assurer que les personnes peuvent bénéficier du vaccin en toute sécurité, et une troisième zone de surveillance au sein de laquelle les personnes vaccinées patienteront 15 minutes pour contrôler toute réaction indésirable liée à la prise du vaccin.

« Plus de 13% des Vauclusiens déjà vaccinés. »

En début de semaine, près de 74 000 personnes avaient reçu au moins une dose de vaccin dans le département, soit près de 13,2% de la population du département. Dans le détail, en date de lundi dernier, 52 698 personnes ont déjà reçu au moins une dose de vaccin et 26 310 personnes ont reçu deux doses de vaccin. Parmi eux, les résidents en Ehpad (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) ainsi que les USLD (Unités de soins de longue durée) et Résidences séniors représentent 7,9% de cette population vaccinée. Nous assistons à une réelle accélération de la campagne puisque le nombre de personnes vaccinées s'élevait à un peu plus de 60 000 la semaine précédente.
Un bilan qui a notamment pu bénéficier du déploiement des brigades mobiles Brigade mobile vaccinale

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 avril 2025

(SDIS et Ordre des Médecins 84) et du 'Vaccinobus' du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur qui ont permis de traiter 42 personnes à Sault (2e dose), 200 personnes à Cairanne et 100 personnes à Séguret et Lagarde-Paréol.

« 17 550 doses reçues cette semaine. »

Pour cette semaine, le département a réceptionné 17 550 doses qui pourront être désormais injectées, suite à l'élargissement des personnels soignants habilités à vacciner par le Décret n°2021-325 du 26 mars 2021, injectées par les infirmiers, les chirurgiens-dentistes, les professionnels et les étudiants en santé, les vétérinaires, les techniciens de laboratoire, les manipulateurs d'électroradiologie médicale, les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, les pharmaciens des PUI (Pharmacie à usage intérieur), des laboratoires d'analyse et des Sdis (Service départemental d'incendie et de secours) ainsi que les sapeurs-sauveteurs des formations militaires de la sécurité civile de la DGSCGC (Direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises).
Pour rappel, la vaccination contre le Covid-19 sera élargie à toutes les personnes âgées de plus de 60 ans à partir du 16 avril puis à toutes celles de plus de 50 ans à partir du 15 mai.

Confinement 3 : on passe aux choses sérieuses en Vaucluse

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 avril 2025

Si une grande tolérance a pu être constatée à l'occasion de ce week-end de Pâques, les nouvelles mesures sanitaires vont désormais être appliquées à la lettre pour une durée de 4 semaines. Interdiction des livraisons de repas après 22h, annulation des vides-greniers ou bien encore interdiction de la consommation d'alcool sur la voie publique figurent notamment dans les mesures complémentaires spécifiques au Vaucluse.

Après un week-end pascal où il a été fait preuve d'une large tolérance, notamment en ce qui concerne les déplacements longue distance, les Vauclusiens vont rentrer dans le vif du sujet des mesures sanitaires annoncées le 31 mars par le président de la République. Emmanuel Macron a ainsi décidé d'étendre, pour une durée de 4 semaines, les restrictions jusqu'alors en vigueur dans 19 départements à l'ensemble du territoire métropolitain. « Nous sommes dans une situation où le taux d'incidence a quasi-doublé en 3 semaines dans le département, constate Bertrand Gaume, préfet de Vaucluse. Cela est dû en grande partie à la présence du variant anglais, dont la contagiosité est élevée, qui représente 80% des cas. »

Déplacements et couvre-feu
Concernant le régime du couvre-feu celui-ci s'applique toujours sur l'ensemble du territoire national entre 19h et 6h. Durant ce créneau, une attestation de déplacement dérogatoire est obligatoire pour tout déplacement dont les motifs sont inchangés par rapport au couvre-feu actuellement en vigueur dans le département (déplacements professionnels, consultations, examens, achat de produits de santé, motif familial impérieux, assistance aux personnes vulnérables ou précaires, pour la garde d'enfants, personnes en situation de handicap et leur accompagnant, convocation judiciaire ou administrative, transits vers une gare ou un aéroports, déplacements brefs dans un rayon maximal de 1 kilomètre autour du domicile pour les besoins des animaux de compagnie).

Les nouvelles contraintes de déplacements en journée
Dorénavant, de nouvelles restrictions de déplacements sont applicables en journée de 6h à 19h. Dans ce cadre, ces déplacements sont limités, à l'exception des motifs suivants :

- mêmes motifs que pendant le couvre-feu (voir ci-dessus).
- déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle ou pour des livraisons à domicile,
- déplacements pour effectuer des achats de première nécessité, des retraits de commandes ou pour les besoins de prestations de services,
- déplacements liés à un déménagement résultant d'un changement de domicile,
- déplacements pour se rendre dans un service public, pour un acte ou une démarche qui ne peuvent être réalisés à distance,
- déplacements à destination ou en provenance d'un lieu de culte,
- déplacements de participation à des rassemblements, réunions ou activités sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public qui ne sont pas interdits en application du décret,
- déplacements liés soit à la promenade, soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective dans un rayon maximal de 10 kilomètres autour du domicile.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 avril 2025

Quid des déplacements inter-régionaux dans le Grand Avignon ou dans l'Enclave ?
Si les mesures nationales de restriction des déplacements interrégionaux ont été prise à l'aune d'un périmètre maximal de 10 km autour du domicile « nous nous sommes coordonnés avec les préfets des départements limitrophes pour donner des consignes aux forces de l'ordre afin d'être en cohérence avec la réalité des contraintes trajet/travail des bassins de vie, assure Bertrand Gaume. C'est un point particulièrement prégnant en Vaucluse. »

> **« Prise en compte des logiques de bassin de vie. »**

Ainsi, dans cette logique les déplacements pour les motifs impérieux ou professionnels sont possibles dans la limite du département de résidence ou, lorsque le déplacement oblige à quitter le département, dans un périmètre de 30km autour du domicile dans une logique de bassin de vie.
Si aucun déplacement inter-régional n'est plus autorisé sans raisons valables depuis hier, lundi 5 avril 2021, pour Avignon ou l'Enclave les forces de l'ordre ont pour consigne de faire preuve de discernement.
Dans tous les cas, toute personne souhaitant se déplacer en dehors de son domicile devra se munir d'un document permettant de justifier son déplacement. Les sorties et déplacements sans attestation dérogatoire, sous peine d'une amende de 135 € et jusqu'à 3 750 € en cas de récidive.
Par ailleurs, pour rappel les rassemblements, réunions ou activités sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public mettant en présence de manière simultanée plus de 6 personnes restent interdits, en dehors des motifs dérogatoires limitativement énumérés à l'article 3 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié.

Modification du régime des services à domicile
Dans les cas où le lieu d'exercice de l'activité professionnelle est le domicile du client, les déplacements ne sont autorisés qu'entre 6h et 19h, (sauf lorsqu'ils ont pour objet l'assistance à des personnes vulnérables ou précaires ou la garde d'enfants), et pour les motifs suivants : pour les activités professionnelles de services à la personne (mentionnées à l'article D. 7231-1 du code du travail) ; pour les activités à caractère commercial, sportif ou artistique et les activités de cours à domicile autres que de soutien scolaire, dans la mesure où elles seraient autorisées si elles étaient exercées en établissement recevant du public ; pour les activités qui s'exercent nécessairement au domicile des clients, sans autre restriction.

Les commerces autorisés
Seuls les commerces vendant des biens de première nécessité, ainsi que les libraires, disquaires, coiffeurs, fleuristes, cordonniers, chocolatiers concessionnaires automobiles, et les commerces dont la liste exhaustive est fixée par le décret du 29 octobre 2020 sont autorisés à accueillir du public. Les règles sanitaires applicables demeurent inchangées*.
Sur les marchés, couverts ou non, seuls les étals alimentaires ou proposant la vente de fleurs, graines, semences et plants d'espèces fruitières ou légumières sont autorisés. Enfin, l'accueil du public pour les services de transaction ou de gestions immobilières ne sont plus autorisés dans les ERP (article 28 du décret).

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 avril 2025

Par arrêté préfectoral 2021/03-09 du 26 mars 2021, les centres commerciaux et galeries marchandes attenantes de plus de 10 000 m² sont fermés dans le département, sauf pour les activités suivantes :

- commerce de produits surgelés,
- commerce d'alimentation générale,
- supérettes,
- supermarchés,
- magasins multi-commerces dont l'activité principale est la vente alimentaire,
- hypermarchés,
- commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé,
- commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé,
- commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé,
- commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé,
- boulangerie et boulangerie-pâtisserie,
- autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé,
- commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé.

Dans les grandes surfaces de plus de 10 000m² fermées, les commerces de détail et de gros spécialisés dans la vente de matériaux de construction, quincaillerie, peintures et verres et les jardineries peuvent accueillir les professionnels du secteur concerné sur présentation de leur carte professionnelle.

Favoriser au maximum le télétravail
« Dès que cela peut être mis en place, il faut privilégier le télétravail », insiste le préfet de Vaucluse dont les agents sont 52% à télé-travailler. « La consigne, c'est 4 jours de télétravail, si possible, et un jour sur site », insiste-t-il même s'il précise qu'il ne devrait pas y avoir de contrôle de l'inspection du travail dans le département. « Nous en appelons au sens des responsabilités des employeurs. »

Education, sports et loisirs
L'accueil des élèves dans les établissements d'enseignement ainsi que dans les services d'hébergement, d'accueil et d'activités périscolaires est suspendu :

- jusqu'au 25 avril 2021 inclus dans les écoles maternelles et élémentaires,
- jusqu'au 2 mai 2021 inclus dans les collèges et les lycées, et les centres de formation d'apprentis.

Pendant le temps scolaire, un accueil est assuré au profit des enfants âgés de 3 à 16 ans des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire.

A l'université, l'accueil des étudiants est autorisé pour les motifs suivants :

- activité de soutien pédagogique dans la limite de 20 % de la jauge habituelle de l'établissement,
- accès aux bibliothèques et centres de documentation,

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 avril 2025

- accès aux laboratoires et unités de doctorants,
- accès aux services administratifs, de médecine préventive et services sociaux sur rendez-vous,
- accès aux activités de restauration des Crous.

Jusqu'au 2 mai 2021 inclus, les épreuves des examens se déroulent à distance.

L'accueil des enfants dans les accueils collectifs de mineurs est également suspendu jusqu'au 25 avril 2021. Un accueil est assuré au profit des enfants âgés de trois à seize ans des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire.
Dans les établissements sportifs couverts, l'accueil des groupes scolaires est suspendu, à l'exception des groupes scolaires et périscolaires constitués des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire et enfants en situation de handicap, et à l'exception des activités physiques et sportives.
Dans les établissements de plein air, l'accueil des groupes d'enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire et enfants en situation de handicap est également autorisé, y compris pour les activités physiques et sportives. De même, les activités physiques et sportives des personnes mineures ainsi que des personnes majeures, à l'exception des sports collectifs et des sports de combat, sont autorisées. Enfin, dans les salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usage multiple, l'accueil des groupes scolaires et périscolaires constitués des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire et enfants en situation de handicap, est autorisé, à l'exception des activités physiques et sportives.

> **« Les livraisons à domicile interdites après 22h. »**

Les mesures locales spécifiques au Vaucluse
Enfin, en Vaucluse, le préfet a pris une série de mesures locales complémentaires afin de lutter contre la propagation de l'épidémie :

- le port du masque reste obligatoire dans toutes les communes du département, pour toutes les personnes de 11 ans et plus, sur la voie publique et dans les espaces ouverts au public,
- la diffusion de musique amplifiée sur la voie publique est interdite,
- les activités dansantes dans tous les établissements recevant du public ainsi que dans l'espace public couvert ou non, demeurent interdites,
- la livraison à domicile après 22h est interdite,
- les braderies, vides-greniers, brocantes, ventes au déballage et foires sont également interdites.

En complément de l'interdiction de la vente à emporter de boissons alcoolisées sur la voie publique ainsi que dans les bars, restaurants et hôtels, lorsqu'elle n'est pas accompagnée de la vente de repas, la consommation d'alcool sur la voie publique et dans les espaces ouverts au public est également interdite par arrêté préfectoral.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 avril 2025

Les buvettes et points de restauration debout dans l'espace public couvert ou de plein air sont fermés dans les établissements recevant du public debout ou itinérant dont l'ouverture n'était pas encore pas interdite par le décret du 29 octobre 2020.
L'ensemble de ces mesures sont applicables pour une durée de 4 semaines, jusqu'au dimanche 2 mai 2021 inclus.

* *Les jauges de fréquentation dans les commerces ouverts demeurent inchangées :un client à la fois pour les commerces dont la surface de vente est inférieure à 8m², 8 m² par client dans les commerces dont la surface de vente est inférieure à 400m²,10 m² par client dans les commerces de plus de 400m².La capacité maximale d'accueil de l'établissement est affichée et visible depuis l'extérieur.*

Les hôpitaux sous la pression de la troisième vague

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 avril 2025

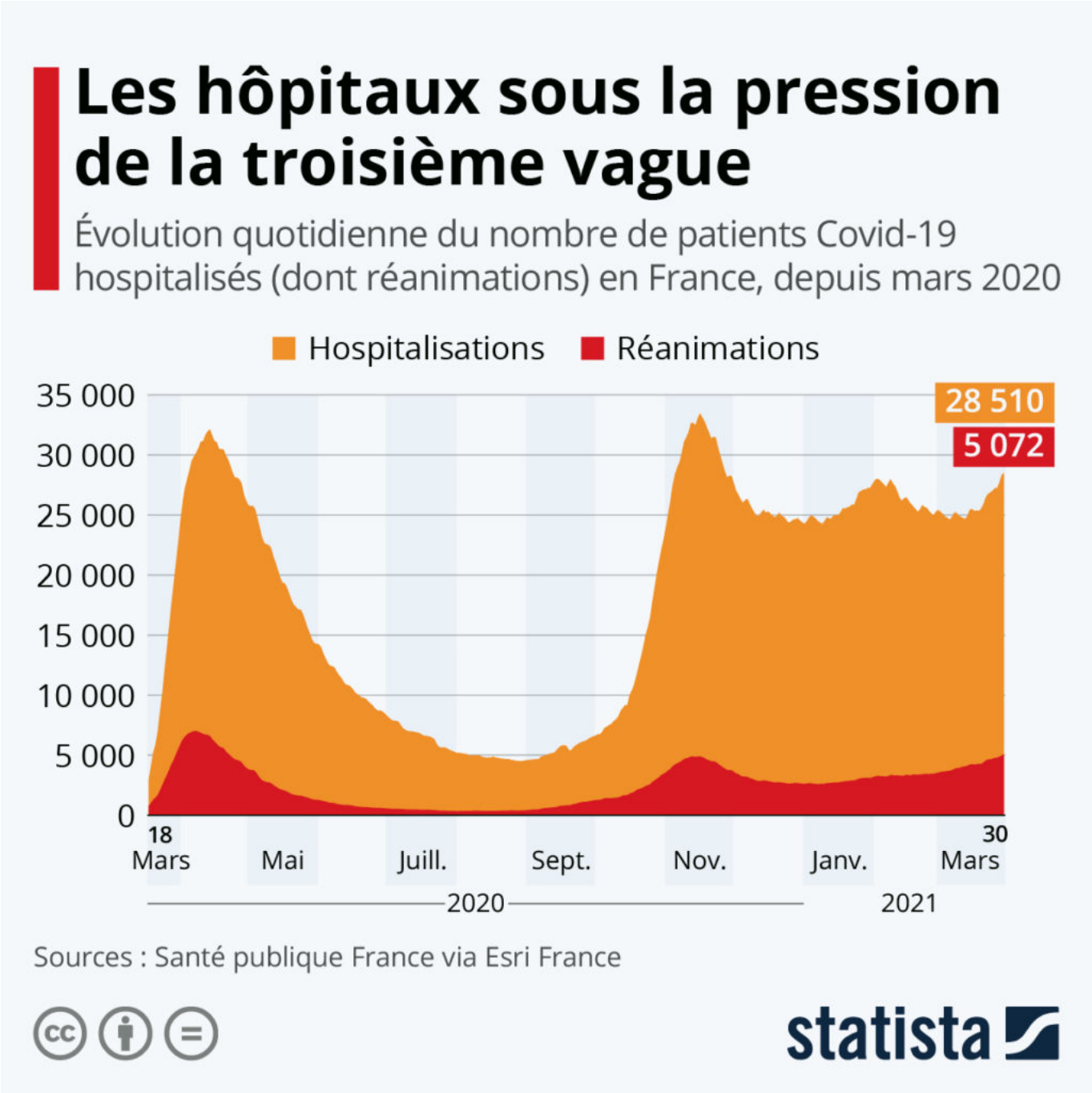

La France aborde une période décisive face à la troisième vague épidémique de Covid-19, dont la flambée exerce à nouveau une forte pression sur le système hospitalier, en particulier en Île-de-France. Le 30 mars, le nombre de malades en réanimation s'élevait à plus de 5 000 sur l'ensemble du territoire, soit déjà plus qu'au moment du pic de la deuxième vague cet automne (4 903). Du côté des hospitalisations, les chiffres sont eux aussi en hausse avec désormais plus de 28 500 patients hospitalisés. Face à cette

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 avril 2025

situation alarmante, un conseil de défense doit se tenir aujourd'hui pour décider d'un éventuel durcissement des mesures.
En se basant sur les données de Santé publique France compilées par Esri, notre graphique dresse un aperçu de l'évolution du nombre de patients hospitalisés depuis le début de la crise sanitaire. Lors du premier pic épidémique en avril 2020, on recensait plus de 30 000 hospitalisations dont 7 000 cas en réanimation. Après une période d'accalmie constatée durant l'été (moins de 5 000 hospitalisations en août), le pic de la seconde vague est survenu en novembre, avec à nouveau plus de 30 000 patients hospitalisés. Comme le montre notre graphique, la pression hospitalière n'est jamais vraiment retombée au cours de l'hiver, notamment à cause de la progression des nouveaux variants du virus depuis le début de l'année.

Tristan Gaudiaut pour Statista

Taux d'incidence Covid : le Vaucluse passe dans le rouge

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 avril 2025

Après la forte hausse du taux d'incidence en semaine 11, le Vaucluse vient de connaître une n nouvelle augmentation de plus de +36,6% sur la période du 22 au 28 mars dernier. Sur cette période de la semaine 12, le taux d'incidence du département s'élève désormais à 422 pour 100 000 habitants.
Selon les territoires, ce taux est très disparate : 632 en Pays d'Apt-Luberon, 531 pour Vaison-Ventoux et 502 pour le Grand Avignon. A l'inverse c'est dans le Sud-Luberon (217), Luberon Monts de Vaucluse (231) et l'Enclave des papes (280) que l'on trouve les indicateurs les plus bas.

Augmentation du nombre de lits de réanimation
Le Vaucluse enregistre une augmentation capacitaire de son service de réanimation avec la mise à disposition de personnels soignants par les établissements privés de Vaucluse. De quoi permettre de au centre hospitalier d'Avignon de d'équiper 5 lits supplémentaires de réanimation. La capacité du service de réanimation de l'hôpital de la cité des papes passe ainsi de 21 à 26 lits.
Aujourd'hui 254 personnes sont hospitalisées dont 18 en réanimation et soins intensifs, 161 en hospitalisation conventionnelle et 75 en soins de suite et réadaptation.

Forte hausse des cas en milieu scolaire
Par ailleurs, c'est en milieu scolaire que l'on constate une forte augmentation du nombre de cas de Covid-19. La semaine dernière, près de 300 cas positifs ont été détectés, soit le double de la semaine

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 avril 2025

précédente. Une hausse particulièrement marquée dans les établissements du second degré.
De quoi justifier la fermeture des collèges Rosa-Parks de Cavaillon, Marie-Mauron à Pertuis et du Luberon à Cadenet ainsi que celle de 11 classes de maternelle, 3 classes d'élémentaire et 1 classe de lycée dans le département.

Plus de 60 000 Vauclusiens vaccinés
Depuis le déploiement de la campagne vaccinale, 60 342 personnes ont reçu au moins une dose de vaccin dans le département, soit près de 11% de la population (43 942 personnes ont reçu au moins une dose de vaccin Pfizer, 23 818 personnes ont reçu deux doses de vaccin).
Les résidents en Ehpad (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), USLD (Unités de soins de longue durée) et Résidences séniors représentent 8,1% de la population vaccinée dans le département. La couverture vaccinale de ces résidents est de 99,1% pour 1 dose et de 78,9% pour 2 doses.